

• (1710)

Un comité parlementaire qui examinerait les solutions de rechange, ce qui se fait dans d'autres pays, pourrait arriver à la conclusion que le système que nous avons, malgré ses imperfections, est le seul praticable. Si c'était le cas, je m'inclinerais. Mais en ce moment, je crois qu'un examen de la situation s'impose. Il ne faut pas nous accrocher aveuglément à la conviction que notre système avec tous ses défauts est la seule solution.

Il est ironique, peut-être, que nous discutons du projet de loi aujourd'hui—je l'ai déposé au printemps de 1989—car il ne se transporte pratiquement pas de grain étant donné les conditions défavorables actuelles qui résultent des réserves mondiales croissantes et de la guerre ruineuse des subventions dont il a été question plus tôt.

Au moment où je vous parle, les élevateurs régionaux sont presque pleins et aucune grosse vente n'est en vue. Les producteurs de céréales et d'oléagineux traversent donc une période très difficile. Ils ont besoin d'une aide d'appoint en attendant la mise en place des programmes de soutien du revenu, du régime du revenu garanti et du compte national de stabilisation des revenus que prépare le comité de la sécurité du revenu dans le cadre de la stratégie «Partenaires dans la croissance» que le ministre de l'Agriculture a proposée l'automne dernier.

Ces conditions rendent doublement important que nous résolvions ce problème d'arrêt des expéditions de céréales, parce que, quand le marché s'améliorera—et cela se produira à un certain moment dans l'avenir—, que la Commission canadienne du blé fera de grosses ventes et que notre système de manutention des céréales sera poussé à sa limite afin d'expédier ces céréales et conserver la réputation du Canada comme fournisseur digne de confiance et fiable d'un produit de haute qualité, à ce moment-là on va ressortir les mêmes vieilles armes anachroniques. Ce sera l'agriculteur des Prairies qui va encore une fois en faire les frais.

J'ai envoyé le projet de loi à plusieurs associations agricoles des Prairies pour qu'elles fassent des commentaires et il est intéressant d'en signaler quelques-uns.

La United Grain Growers qui compte 73 000 membres, en fait, demande au gouvernement du Canada de faire du système de manutention des céréales de notre pays un service essentiel. Elle demande aussi au gouver-

### *Initiatives parlementaires*

nement d'appliquer un système d'arbitrage ayant force exécutoire, sans grèves ni lock-outs.

L'association des Alberta Women in support of Agriculture déclare:

Il est très important pour l'industrie céréalière et pour le pays dans son ensemble d'assurer l'expédition des céréales à nos clients étrangers. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre des clients ou des clients éventuels parce que notre système d'expédition n'est pas fiable.

La Western Canadian Wheat Growers représente quelque 11 000 céréaliculteurs qui veulent appuyer l'adoption de ce projet de loi sous sa forme actuelle et qui déclarent:

Notre industrie dépend énormément des services fournis par les sociétés de manutention des céréales et par les chemins de fer. Chaque fois qu'il y a un arrêt du travail, et ils ont été fréquents par le passé, cela risque de nous faire manquer des ventes et de nuire à notre réputation de fournisseurs.

La Keystone Agricultural Producers of Manitoba, à de récentes réunions annuelles, a adopté des résolutions visant à demander que le transport des céréales soit déclaré un service essentiel.

Plusieurs associations agricoles appuient le principe de ce projet de loi. Ce n'est apparemment pas le cas de la Saskatchewan Wheat Pool. J'ai reçu une lettre de M. Stevenson, président de cette association, qui déclare ce qui suit:

Vous remarquerez que nous continuons à utiliser un système de relations du travail qui fait reposer la responsabilité des accords de conventions collectives là où il convient, soit sur les parties qui sont directement concernées par leurs modalités.

Il poursuit, et je cite:

Comme agriculteur, je ne veux pas voir s'arrêter l'acheminement des céréales; mais comme président de la Saskatchewan Wheat Pool, je veux faire en sorte que nous puissions atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés en ce qui concerne le processus de négociations pour une convention collective. Pour ces raisons, entre autres, je ne pense pas que le projet de loi que vous proposez soit approprié.

Je m'empresse d'ajouter que je ne m'attends pas à ce que ce projet de loi soit adopté, pas du tout. Cette mesure législative n'est qu'un moyen de porter le sujet à l'attention de la Chambre, et je l'ai présentée en espérant qu'elle pourrait être renvoyée au comité compétent afin d'être étudiée. Nous pourrions peut-être trouver, dans le monde d'aujourd'hui, une meilleure façon d'assurer le transport du grain sans avoir à subir les problèmes et les pertes causés par ces divers arrêts de travail, peu importe qui en est responsable.

Je suis certainement d'accord avec le syndicat du blé lorsqu'il dit que c'est aux parties qui négocient d'assumer leurs responsabilités. Je me demande ce qui arrive lorsque ces parties manquent à leurs responsabilités, que ce